Cinquante-Quatrième Année. — N° 89 | CINQ centimes le Numéro | Lundi 15, Mardi 16 et Mercredi 17 Avril 1895

ABONNEMENT
Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS
Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

La Conciliation
EN MATIÈRE CORRECTIONNELLE

Il s'est produit, samedi dernier, à l'audience de la neuvième chambre correctionnelle de Paris, un incident qui mérite la publicité au moment où la Chambre tente la réforme du code d'instruction criminelle. Une vingtaine de procès étaient inscrits au rôle, sous la rubrique « d'affaires entre parties », c'est-à-dire de procès que s'intentent, sans l'intervention préalable du parquet, un tas d'hurluberlus qui ont de l'argent et du temps à dépenser. Il s'agissait, dans la plupart des cas, d'injures, de diffamations sans importance, de horions échangés pendant ou après boire, potins qui ne devraient trouver d'écho que devant un aréopage de commères.

Le président de la neuvième chambre, M. Bidault de l'Isle, adressait, au moment de l'appel des causes, à chacun des plaideurs, une petite mercuriale qu'on pourrait ainsi résumer :

« Vous, Y..., vous reprochez à X... un coup » de poing qu'il vous aurait donné, ce qu'il » nie, et une injure dont il vous aurait gra- » tifié, ce qu'il conteste aussi. Lui, vous assi- » gne à son tour à raison d'un coup de poing » qu'il prétend avoir reçu de vous, ce que » vous ne reconnaissez pas, et d'une bordée » de gros mots à son adresse, ce que vous » démentez également. Vous allez produire des » témoins dont la moitié dira blanc et l'autre » moitié noir. Après les avoir entendus, le » tribunal se verra sans doute obligé de vous » condamner tous les deux, ce qui vous occa- » sionnera le déplaisir de vous créer un casier » judiciaire. Ne vaudrait-il pas mieux que, » vos colères maintenant apaisées, vous re- » nonciez à votre procès ? »

Sur vingt affaires semblables à celle que nous venons d'esquisser, *quinze* — nous affirme-t-on — *ont été rayées du rôle, d'accord entre les plaideurs.*

M. le président Bidault de l'Ilsle a, suivant nous, très justement et très nettement indiqué la réforme qu'il semble indispensable d'introduire, aujourd'hui, dans la loi.

En matière civile, pour une contestation de dix francs, le Code oblige les parties à comparaître, avant toute procédure, devant un juge conciliateur. Pourquoi donc userait-on autrement en matière correctionnelle, quand il s'agit non plus seulement d'intérêts matériels, mais de ce passeport redoutable qui s'appelle le « casier judiciaire » ?

Quoi ! Pour un mot lancé le plus souvent en l'air, pour une poussée, une égratignure, qu'une loi ridiculement sévère qualifie d'injure et même de délit, vous et votre voisin, impliqués dans le conflit, vous tous deux réputés, à raison, d'« honnêtes gens », vous seriez exposés à vous voir chasser d'un atelier, d'un bureau, pour une niaiserie à laquelle, cinq minutes plus tard, vous ne pensiez plus ou que vous regrettiez ! Non. Cela est absolument inique. Le remède à cette absurdité, à cette iniquité, le voici :

Faites comparaître les adversaires, sans mandataires, sans conseils, seuls, devant un magistrat qui comprenne son devoir et qui aura mission de n'autoriser le procès qu'après un infructueux essai de conciliation. Si le juge échoue, si les antagonistes ne sortent point bons amis du cabinet du magistrat, tout au moins ne dilapideront-ils pas bêtement leur avoir à faire griffonner de ridicules condamnations sur des casiers vierges jusque-là. Cet essai de conciliation ne réussira peut-être pas toujours. Mais, s'il éteint cinquante procès sur cent, ce sera déjà un joli résultat.

Pourquoi n'essaierait-on point ce système ?

Chambre des Députés

Suite et fin de la séance du 12 avril

A la reprise de la discussion, M. Montaut regrette que son amendement n'ait pas été appuyé dans son intégralité par le gouvernement, à raison de l'intérêt politique qui s'y attache.

L'orateur compte que la Chambre persévérera dans sa généreuse résistance. La disposition votée par le Sénat relativement aux retraites des cantonniers est, d'ailleurs, inapplicable.

Le président du Conseil invite la Chambre à s'associer au vote du Sénat et à inscrire le crédit de 250,000 francs, quitte à examiner de nouveau la question, si, après le règlement d'administration qui va être préparé, le crédit est reconnu insuffisant.

L'amendement Montaut est repoussé par 327 voix contre 129.

M. Jaurès déclare qu'il votera le chiffre proposé par le Sénat parce que cette assemblée a, en l'adoptant, désavoué le discours dont elle avait ordonné l'affichage.

M. Henri Brisson. — Vous ne pouvez apprécier en pareils termes les votes de l'autre assemblée.

M. Ribot fait observer que M. Jaurès aurait tort de triompher de l'accord qui s'est fait entre les pouvoirs publics. Son langage ne sera jamais celui du gouvernement qui s'efforcera toujours de faire disparaître les motifs de division.

499 voix contre 1 ratifient le vote du Sénat.

Une vaste clameur accueille *M. Georges Berry* venant reprendre son amendement sur la patente des grands magasins.

J'ai toujours été pour le Sénat, dit M. Berry, mais il n'a disjoint mon amendement que pour le repousser. Ce n'est pas un acte de conciliation qu'on vous demande, c'est un acte d'abdication.

M. Henri Brisson n'admet pas le mot d'abdication en cette affaire.

M. Berry — Alors puisque le Sénat défend les riches, à la Chambre de défendre les pauvres.

L'amendement Berry est repoussé par 313 contre 145.

Viennent alors les déclarations précédant le vote sur l'ensemble.

M. Mirman déclare qu'il votera contre le budget, parce que ce budget ne sort pas de l'ornière d'iniquité où il se traîne depuis vingt ans, parce qu'il contient les ressources à l'aide desquelles le gouvernement va aller à Kiel humilier notre fierté, parce qu'il ne touche pas aux fortunes mondiales de la haute juiverie cosmopolite, et ne fait pas au veau d'or la saignée nécessaire.

Je n'y mettrait pas ma signature d'honnête homme.

M. Brisson. — Il s'y trouvera la signature du Parlement librement élu par une nation démocratique.

L'ensemble du budget est voté par 411 voix contre 48.

Reste à fixer le jour de la prochaine séance.

Par 402 voix contre 132, on s'ajourne au 14 mai.

Le Sénat, lui, prolonge ses vacances jusqu'au 21 mai.

Petits oiseaux, fuyez dans la vallée,
Reposez-vous, suspendez vos concerts.
Le vingt-un mai, reprenant la volée,
Au Luxembourg vous pousserez vos airs.

Fleur de gâchis

La Cour des comptes a prononcé, jeudi dernier, sous la présidence de M. Boulanger, la déclaration générale de conformité sur l'exercice 1893.

Dans le discours qu'a prononcé à cette occasion M. le premier président Boulanger, nous trouvons l'indication suivante :

« La Cour a dû constater d'abord que les prévisions servant de base au budget de 1893 avait été troublées. Les recettes ont donné des mécomptes. Les dépenses se sont, au contraire, accrues. Les Chambres arrêtant l'équilibre du budget avaient compté sur un excédent de recettes de 153,000 francs. *Notre examen fait ressortir un déficit de 84,511,000 francs.*

» L'exercice 1893 a été chargé, en outre, de dépenses pour lesquelles aucun crédit n'avait été alloué dans le budget et résultant de l'échéance des obligations à court terme ou du service des garanties d'intérêt dues aux compagnies de chemins de fer. Ces dépenses s'élèvent à 243,440,000 francs. A défaut de ressources normales, il y a été fait face : 1° au moyen des excédents de recettes des exercices 1890 et 1891 s'élevant à 193,696,000 francs, dont la destination régulière était l'atténuation des découverts du Trésor ; 2° et pour le surplus de 49,744,000 francs, au moyen d'emprunts à la dette flottante. »

Avouez que c'est raide un excédent de recettes de 153,000 fr. remplacé par un déficit de 84 millions et demi !

Et dire que nous avalons ça sans broncher.

La Conversion de 1894

Le *Journal officiel* a publié le rapport adressé au Président de la République par le ministre des finances, sur le résultat des opérations autorisées par la loi du 17 janvier 1894 relative au remboursement ou à la conversion en rentes 3 1/2 0/0 des rentes 4 1/2 0/0 inscrites au Grand Livre de la Dette publique.

Le projet de loi a été promulgué le 17 janvier et appliqué dès le 21 janvier. Les rentes 4 1/2 0/0, s'élevant à 305,540,276 fr., étaient inscrites au nom de 1,778,789 parties.

L'ensemble de l'opération se résume au moyen des chiffres suivants :

Le montant des rentes 4 1/2 0/0 à convertir était de..... 305.540.275.

Les demandes de remboursement se sont élevées, en rentes, à 62,692 fr.

Le surplus, soit 305,477,584 fr., a été converti.

Les demandes de remboursement n'ont donc pas été bien nombreuses ; elles se sont élevées à 433, comprenant 713 titres pour 62,692 fr. de rente représentant un capital de 1,393,155 fr. 55.

Discours de l'amiral Cavelier de Cuverville

Après la revue du bataillon du 13e d'infanterie de marine à Cherbourg, l'amiral Cavelier de Cuverville, préfet maritime, a prononcé le discours suivant :

« Officiers, sous-officiers et soldats du bataillon de Madagascar ! Vous serez dignes de vos aînés, nos vœux les plus ardents vous accompagnent. Que Dieu vous protège !

» La France aura les yeux fixés sur vous ; ainsi que le disait naguère un illustre évêque, l'expédition laborieuse à laquelle vous allez prendre part se rattache étroitement à l'histoire de notre passé, nous devons l'envisager comme un nouvel épisode de la glorieuse et féconde mission que la Providence a confiée à notre pays.

» Notre drapeau est bien le drapeau de la civilisation chrétienne ; souvenez-vous qu'il renferme dans ses plis ces vertus de notre race : la patience dans les épreuves, le courage indomptable dans l'action, l'humanité et la générosité dans la victoire. »

INFORMATIONS

L'arrêté du maire de Roubaix

Dans une commune du département du Loir-et-Cher, un prêtre avait été poursuivi pour avoir, contrairement à un arrêté lui interdisant toute manifestation extérieure du culte, porté le viatique à un mourant. Il souleva l'exception d'abus et le Conseil d'Etat répondit que l'arrêté ne visait pas le fait incriminé et que, ne le visant pas, il n'avait point porté atteinte à l'exercice du culte.

Il résulte des considérants de ce décret du 17 août 1886 (Dalloz — 1888 — 3 — 30), que le transport du viatique par un prêtre revêtu de ses habits sacerdotaux rentre dans la catégorie des rites essentiels à la religion catholique et que tout arrêté interdisant une semblable cérémonie porte atteinte à l'exercice public du culte et constitue un abus.

Tant que le Concordat ne sera pas abrogé, le gouvernement a le devoir d'en assurer la loyale exécution en garantissant le libre exercice de tous les cultes reconnus par l'Etat.

Il suffira donc au clergé de s'adresser au Conseil d'Etat pour faire briser les actes arbitraires (en ce sens) des maires.

Persistance dans la bêtise

On lit dans le *Nouvelliste du Nord :*

« Un brigadier de police a prévenu, dernièrement, M. l'abbé Vaillant, vicaire de Sainte-Elisabeth, à Lille, qu'il sera poursuivi pour avoir porté le Saint-Sacrement, revêtu de son surplis et précédé du sacristain porteur d'une lanterne et d'une sonnette. »

Les palmes académiques

Il n'y aura pas, à l'occasion du 14 juillet, de promotions ou de nominations dans les palmes académiques.

Quelques rubans violets seront attribués à des membres du corps enseignant, mais les « civils » qui postulaient pour le ruban violet devront attendre le 1er janvier 1896 pour se voir officiellement palmés.

C'est ce que vient de décider M. Poincaré, ministre de l'instruction publique et dispensateur du ruban violet.

L'Exposition de Bordeaux

L'ouverture de l'Exposition, organisée à Bordeaux par la Société Philomatique, est fixée définitivement au samedi 4 mai prochain. Les travaux d'installation sont poussés activement et seront terminés, au moins dans leurs parties essentielles, pour cette date.

Suicide d'un soldat à Toulon

Un soldat du 4e régiment d'infanterie de marine, qui avait été arrêté sous l'inculpation de vol au préjudice de son lieutenant, a été trouvé pendu dans sa prison.

C'est le troisième suicide de soldat ordonnance constaté au 4e d'infanterie de marine depuis quinze jours.

La récolte de dynamite

On vient de découvrir, dans une vigne située près du cimetière de Lons-le-Saunier, cinq caisses de dynamite du poids total de 100 kilogrammes. Cette dynamite avait été volée, en 1882, à un entrepreneur chargé des travaux du chemin de fer de Lons-le-Saunier à Champagnole.

Sur les indications données à la police de Lyon par la femme du voleur, des recherches furent faites par ordre du ministère de l'intérieur ; elles ont abouti après trois jours de fouilles.

On attend des instructions pour procéder à l'enlèvement des caisses, qui sont gardées par la troupe.

La fête de Kiel

Des difficultés se présentent pour donner à l'inauguration du canal maritime de Kiel la solennité que désirait l'empereur Guillaume. A cause des écluses, les navires ne peuvent passer dans le canal que l'un après l'autre. Il en résulte que si l'Empereur arrive à une heure, par exemple, à Holtenau où aura lieu la cérémonie d'inauguration, les derniers n'y parviendront qu'à huit heures du soir, alors que tout sera terminé.

La révision des listes électorales italiennes

D'après la *Gazette piémontaise*, la révision des listes électorales par les préfets de M. Crispi aurait abouti à 350,000 radiations d'électeurs, et à l'inscription de 50,000 électeurs nouveaux.

Les volontaires Russes pour Madagascar

Les journaux russes annoncent le prochain départ pour Madagascar d'un groupe de volontaires russes désireux de participer à l'expédition militaire française contre les Hovas. Ces volontaires, qui partiront de Saint-Pétersbourg, auront à leur tête le docteur Dvoriaschine, médecin militaire connu pour l'ardeur de ses sentiments slavophiles et francophiles.

Un complot nihiliste

Le *Daily News* reçoit de son correspondant berlinois les informations suivantes qu'il publie sous toutes réserves :

» On dit que la police de Varsovie a découvert un complot contre la vie du général Schouvaloff, gouverneur de la Pologne.

» Un général aurait été arrêté pour crime de haute trahison, pour vente de documents intéressant le défense nationale russe.

» Des imprimeries clandestines ont été découvertes à Varsovie et dans d'autres grandes villes de Pologne.

» Des manifestes nihilistes ont été publiés.

» Plusieurs personnes, parmi lesquelles deux dames, ont été arrêtées.»

REVUE HEBDOMADAIRE

14 avril 1895.

La semaine qui vient de finir a encore eu a subir les conséquences de la liquidation difficile de fin mars. Malgré tout, l'ensemble des valeurs est ferme et cette fermeté peut s'accentuer avec les opérations que nous avons en perspective : l'émission du Crédit Foncier, l'augmentation du capital du Comptoir national d'Escompte.

Nos rentes sont lourdes, le comptant vend. Le 3 0/0 est à 102.95.

Nos sociétés de crédit sont en général très bien tenues. La Banque de France s'est avancée à 3,840.

Le Crédit Foncier se négocie à 920. On ne connaît pas encore exactement les conditions de son émission.

Le Comptoir national d'Escompte, qui, avec l'augmentation de son capital, a l'intention de développer ses affaires, est en progrès à 618.75.

La Société Générale monte à 495 regagnant ainsi une partie du coupon qui vient d'être détaché.

Le Crédit Lyonnais est à 825 avec de bonnes tendances.

Le marché des actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer est très bien tenue.

Tendance un peu plus ferme des chemins Espagnols.

La spéculation continue à pousser les chemins Autrichiens.

Les titres de Suez se maintiennent sans grands changements.

L'Italien se présente en hausse sur la semaine dernière à 88.95.

A 74.20, l'Extérieure est en reprise d'un point.

Les fonds ottomans ont repris de l'animation.

Les fonds russes sont stationnaires.

Peu d'affaires sur les fonds austro-hongrois.

Au comptant, les obligations 5 0/0 de la Compagnie électrique de la rive gauche de Paris sont à 487. Elles donnent un revenu de 4.70 0/0.

Les actions des Charbonnages de Sosnowice se sont avancés à 877.50.

En Banque, la Big Blow Gold se négocie à 32.

La Buffelsdoorn, introduite sur le marché de Paris par la London Paris Corporation, a varié de 155 à 157.50.

Les bons fouciers de la Golf-Lands, dont le territoire va être mis en exploitation, se retrouvent en hausse à 38.75.

Des ventes de spéculation ont fait reculer la Monte Rosa à 110. Elle reprend à 140.

L'action des Grandes fabriques de papier de Paris cote 105.

L'action de l'Ecole Saint-Paul, qui est mise en vente au pair, a donné l'année dernière un dividende de 25 fr.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 16 Avril

Observations de M. DAVY, *opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.*

	Baromètre	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 9°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 11°
Midi,	758 m/m	au-dessus 19°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	1 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 9°

Les fêtes de Pâques à Saumur

Ceux qui ont quelque peu suivi les prédications du R. P. Lallemand à l'église Saint-Pierre, pendant le Carême, n'ont pas été sans remarquer avec quelle éloquence, avec quelle conviction et surtout avec quelle science approfondie cet éminent orateur a traité les principaux dogmes de la religion catholique.

Les conférences contradictoires faites dans des réunions d'hommes et la retraite de ces derniers pendant la Semaine Sainte ont été tout particulièrement intéressantes et, par là même, très fréquentées. Aussi, le R. P. Lallemand a-t-il été très heureux de constater que ses sermons, loin de retentir dans le désert, ont obtenu un réel succès.

A toutes les messes, le nombre des hommes qui ont fait leurs pâques a été considérable. C'est un fait indéniable, et qu'il nous plaît de consigner ici. Si, dans certains centres, l'impiété semble faire des progrès, il y a bien aussi, par ailleurs, une forte contre-partie ; la religion, loin de perdre ses adeptes, fait, chaque année, de nouvelles recrues, et, ainsi qu'aux premiers siècles de l'Eglise, la fête de Pâques amène, au pied des autels, un nombre supérieur de néophytes.

SOUSCRIPTION

Pour la famille Pléau

Première liste	40	fr.
M. de Grandmaison	20	»
M. Godbert, aux Vigneaux	5	»
Anonyme (seconde offrande)	10	»
Deux jumeaux	5	»
M. Delabrosse	1	»
Total	81	»

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Séance du 13 avril

Scrutin sur l'ensemble du projet de loi portant fixation du budget de l'exercice 1895.

Pour l'adoption, 405 voix ; *contre*, 97.

Ont voté *pour* : MM. Coudreuse, de Grandmaison, Guignard.

Ont voté *contre* : MM. Bougère, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland.

CONSEIL GÉNÉRAL

Parmi les nombreuses questions qui doivent être soumises au Conseil général de Maine-et-Loire, lundi 22 avril et jours suivants, nous y remarquons :

Emprunt et imposition pour le chemin de fer de Cholet à Nantes, et de Beaupréau à Chalonnes ;

Situation des travaux de la ligne d'Angers à Noyant ;

Situation des travaux de la ligne de Saumur à Cholet ;

Tramways d'Angers ;

Tramways de Saumur ;

Suppression du péage sur le pont suspendu de Montjean.

INTERDICTION DE LA PÊCHE

La pêche de l'écrevisse est interdite sur tous les cours d'eau du département de Maine-et-Loire, pendant toute l'année 1895.

La pêche de tous les poissons autres que le saumon, la truite et l'ombre chevalier, est interdite du lundi 22 avril inclusivement au dimanche 16 juin exclusivement.

L'interdiction prononcée dans le paragraphe précédent s'applique à tous les procédés de pêche, même à la ligne flottante tenue à la main.

SAUMUR

Terribles brûlures

Un regrettable accident est arrivé vendredi soir dans l'une des plus honorables familles de Saumur.

Voulant enlever quelques taches d'une paire de gants, la personne victime de cet accident ganta ses mains et se les frotta avec de la benzine. Malheureusement, elle s'approcha trop près d'une lumière. Le gaz qui se dégage du liquide prit feu et occasionna en un instant de cruelles brûlures. Lorsqu'aux cris de la victime on voulut retirer les gants, la peau des mains se détacha.

Des soins empressés furent immédiatement prodigués et nous espérons qu'ils détermineront bientôt une entière guérison.

***

Obsèques du sous-brigadier de police Delagrée

Après 22 ans de bons services tant à l'octroi de Saumur qu'à la police municipale où il occupait le poste de sous-brigadier, M. Jean Delagrée était enterré hier, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

---

3 **Feuilleton de « l'Echo Saumurois »**

LE CRIME DE MALTAVERNE

— Quelle âpreté ! ne put s'empêcher de dire le magistrat. Patrice d'Esnandes n'a pas atteint l'âge de discernement ; il ne saurait donc être interrogé comme témoin. Pour aujourd'hui nous passerons outre.

— En somme...

— En somme, vous m'assommez, monsieur le greffier ! s'écria le juge que l'obstination de Sylvain mit enfin hors de lui. C'est moi qui dirige l'enquête, et vous n'avez qu'à obéir, vous ! Allons ! préparez votre papier et votre plume pour une description sommaire de l'état des lieux : monsieur le curé et ces braves gens signeront comme témoins.

Sur ces mots, il ouvrit les portes de la chambre mortuaire, tandis que les carabiniers allaient s'emparer de Léonidas Bauju, auteur présumé du crime commis sur M. d'Esnandes, et que l'on gardait à vue, depuis le matin, dans l'étable.

Voici l'affreux spectacle que présentait le théâtre du meurtre.

C'était une pièce voûtée, de grandes dimensions, éclairée par deux larges fenêtres, et communiquant d'un côté avec le petit vestibule, de l'autre avec la salle à manger.

Quoique les meubles qui la garnissaient fussent d'une extrême simplicité, ils trahissaient des goûts aristocratiques et artistiques à la fois. Les rideaux étaient faits d'une simple étoffe de laine, d'un bleu foncé, mais on les avait élégamment drapés, et des galeries en bois sculpté les soutenaient. Une portière de tapisserie, un peu fanée, retombait devant la porte principale. A l'un des angles, en face d'un beau beau lit du quinzième siècle, à colonnettes et à baldaquin chargé d'armoiries, on voyait un prie-Dieu en poirier noirci, orné de figurines en demi-relief que surmontait un admirable tryptique de Hans Memling, artiste flamand qui a laissé, en Savoie, plusieurs de ses œuvres.

A droite de la cheminée, s'adossait au mur une table tapissée de drap noir, pliant sous le poids des livres et des papiers et supportant un cabinet florentin en ébène et ivoire du style de la Renaissance.

Des panoplies d'armes du moyen âge, un tableau sur cuivre de l'Ecole vénitienne, des poteries, des faïences décoraient ce cabinet que l'on reconnaissait pour le sanctuaire d'un homme de travail et de science, trop pauvre pour satisfaire ses goûts de grand seigneur, trop grand seigneur pour augmenter sa fortune présente en se dépouillant des derniers débris de sa splendeur passée.

N'oublions pas un détail caractéristique. Sur les lambrequins tendus au-dessus de la porte principale étaient brodés deux écussons se blasonnant ainsi, le premier : *de sable à trois coquilles de pèlerins d'argent, au franc quartier de gueules chargé d'une épée d'or en bande*, avec cette devise : POINT DE PAIRS, PROU DE PIRS (qui est d'Esnandes) ; le second : *parti d'or et de pourpre au lion léopardé de l'un en l'autre*, avec la devise : PORTANTUR STEMMATA CŒLO (qui est la Vaugondry, de Normandie).

Cette pièce, au moment où le juge et ses compagnons y pénétraient, se trouvait dans un désordre significatif.

Des empreintes de pas, sanglantes, souillaient le tapis.

Elles formaient un Y : la plus grande branche partant du lit s'écartant pour, — en figurant la petite, — aboutir au prie-Dieu : l'autre petite branche arrivant jusqu'à la porte.

Près du lit, à côté d'une chaise renversée, gisait le cadavre du marquis d'Esnandes, à demi-nu, couvert de sang.

Sa vie s'était envolée par deux larges blessures : l'une trouait la poitrine, à deux pouces de la région du cœur ; l'autre béait au cou : l'artère carotide avait été tranchée. La mort avait dû être instantanée.

Le corps de Mme d'Esnandes était à demi couché sur un fauteuil.

Le visage de la malheureuse femme exprimait l'horreur poussée à son paroxysme. Ses yeux éteints, démesurément ouverts, injectés de sang, dardaient un regard fixe sur le cadavre de son mari.

Sa bouche, aux lèvres crispées, sa pâleur cireuse, ses traits absolument convulsés, trahissaient une souffrance qu'il ne serait au pouvoir de personne d'analyser ou de dépeindre, et qui avait été si aiguë, que la mort seule avait pu y mettre un terme.

Ses deux bras pendaient à ses côtés, languissamment. Ses mains étreignaient un morceau d'étoffe, arrachée, sans doute, à la blouse de l'assassin, car c'était une de ces étoffes de

L'administration municipale perd, en Delagrée, un dévoué serviteur ; et les nombreuses personnes qui eurent affaire à lui ont, par leur présence aux obsèques, témnigné de leur estime pour le défunt et de leurs regrets.

*
* *

Charrette trouvée

Rue de Fenet, M. Deshaies, menuisier, a trouvé, hier matin, devant sa porte, une charrette vide abandonnée qu'on peut supposer provenir de la campagne, car elle porte sur la plaque le nom du village de Louerre.

*
* *

Un enfant disparu

Hier matin, M. Loiseau, débitant à Bournan, envoyait à Saumur, pour y porter du lait et acheter du tabac, Emile Jarry, son petit domestique âgé de 12 ans, auquel il avait remis une somme de 6 fr. 05. Contre son habitude, l'enfant laissa ses bidons vides au Pont-Fouchard, chez M. Perdriau, et se rendit à la ville ; depuis il n'a pas reparu chez son maître.

Signalement d'Emile Jarry : petit de taille, cheveux blonds, pantalon de coton noir, blouse de coton bleu usée, petit paletot gris sous la blouse, sabots russes en mauvais état, bas de coton gris, casquette de couleur marron.

Courses vélocipédiques du 14 avril

Peu de monde et un temps exécrable, c'est-à-dire un vent enragé, capable de décorner les bœufs, et de déraciner les plus tenaces sectaires du « Pneu ».

Voici le résultat de la course :

1re Course. — *Tour de piste, 333 mètres 33.* — Bielle.

2e Course. — *Locale. Handicap, 2,000 mètres.* — 1er, Guesnault ; 2e, R. Amy ; 3e, Pellisson.

3e Course. — *Régionale, 3,000 mètres.* — 1er, Bielle ; 2e, Tiercelin ; 3e, Taveau.

4e Course. — *Internationale, 5,000 mètres.* — 1er, Bielle ; 2e, Taveau ; 3e, Tiercelin.

5e Course. — *Bi-Tandems, 6,000 mètres.* — Deux équipes en lutte, 1er, Bielle-Taveau ; 2e, Amy-Mançais.

6e Course. — *Honneur. Handicap.* — 1er, Bielle ; 2e, Guesnault.

La Fête du Chapeau

La promenade annuelle du Chapeau est le Longchamps de Saumur. A quelle date remonte la création de cette assemblée, à quel propos fut elle instituée ? On l'ignore ; mais, de temps immémorial, les habitants de notre belle cité vont, le lundi de Pâques, traîner les pieds, au milieu du vent et de la poussière, sur une route sans arbres ni verdure, facilement encombrable ; on s'arrête quelques minutes dans l'un des cabarets de l'endroit, on pince un verre et on rentre chez soi, d'un pas fatigué, les yeux cuits par la bise, enfarinés comme des garçons de moulin. C'est un divertissement à la portée de tous.

Hier, nous avons exécuté notre pèlerinage annuel, vers les « Six-Oignons », à la suite de nos graves concitoyens absolument convaincus du charme moral de leur mission ambulatoire. Beaucoup de monde, peu de baraques et pas du tout d'entrain. On entendait grelotter les excursionnistes et claquer leurs dents. Nous avons pieusement consommé notre part de « galerne » et de sable et, le cou suffisamment râpé, nous regagnions le logis en nous demandant s'il serait matériellement impossible de remplacer le morne défilé pascal du Chapeau par une « vote » plus proche de Saumur et placée dans un site moins poussiéreux, moins aride et moins désolé.

Postes et Télégraphes

A partir du 1er mai prochain, *la commune de Coutures* sera desservie par le *bureau de Saint-Mathurin*, au lieu de celui de Brissac.

*
* *

AVIS

Pour faciliter dans la mesure du possible les échanges de correspondances télégraphiques entre les militaires et marins du corps expéditionnaire de Madagascar et leurs parents, il a été décidé que ces correspondances pourraient être expédiées avec des adresses abrégées ou des adresses de convention enregistrées *gratuitement* par les bureaux de distribution.

Les télégrammes à destination des militaires ou marins du corps expéditionnaire doivent donc être acceptés au départ de France ou d'Algérie, avec les adresses sommaires écrites par les expéditeurs, si ceux-ci déclarent que les adresses qu'ils indiquent sont enregistrées.

De même, chaque famille résidant en France ou en Algérie peut demander l'enregistrement gratuit, au bureau de sa résidence, d'une adresse abrégée ou d'une adresse de convention en vue de la remise des télégrammes *qui lui seraient envoyés de Madagascar* par un parent, militaire ou marin faisant partie du corps expéditionnaire.

GENNES

Incendie dans un bois

Samedi matin, un incendie, dont la cause est inconnue, a détruit, dans une coupe de taillis sise au Tertre-Blanc, commune de Gennes, et appartenant à M. de Jourdan, d'Angers, deux hectares environ de chênes, brande, ajonc et bruyère. Le sieur Genet, fermier à Saugé, qui aperçut le premier les flammes, courut appeler à l'aide les habitants du village des Roches et, après une heure de travail, on maîtrisait le feu.

La perte, évaluée 150 fr., est couverte par une assurance.

LES ROSIERS

Accident d'arme à feu

Samedi soir, Louis Abélard, soldat au 166e régiment d'infanterie, en permission aux Rosiers, aidait M. Delpine, débitant, à dresser des tables pour la fête patronale, lorsqu'il reçut, tout à coup, en pleine figure, la décharge d'un fusil. Un enfant de 13 ans, le fils B..., ayant trouvé, dans un coin de la remise, un vieux fusil à piston et, ne le croyant pas chargé, s'imagina, par plaisanterie, de viser Abélard à la figure. Le coup était inconsciemment parti.

Soigné immédiatement par M. le docteur Forst qui extirpa les grains de plomb de la face et du cou, Abélard subira quinze jours de repos forcé et sa blessure n'aura aucune suite.

Inspection générale

Par décision ministérielle, M. le général de brigade Demimied-Treuille de Beaulieu a été désigné cette année pour inspecter les brigades de gendarmerie du 9e corps d'armée.

Tribunal correctionnel d'Angers

Un repris de justice des plus dangereux, le nommé Drieu Gustave-Victor, marchand forain, sans domicile fixe, était appelé vendredi devant le tribunal sous l'inculpation de coups et blessures sur le jeune Nail.

Le 8 avril, Drieux rencontrant ce jeune homme, rue Lenepveu, il lui a offert des cartes transparentes ; sur le refus de celui-ci, il lui envoya un coup de poing en pleine figure.

Drieu était en outre recherché par le parquet de Saumur pour purger une peine de 13 mois de prison.

Le tribunal condamne Drieux à 15 jours de prison.

Les grèves d'Angers et de Cholet

Les maçons de Cholet et les peintres d'Angers sont en grève. Les uns et les autres réclament une angmentation de salaire.

LE MANS

Désordres au camp d'Auvours

Des scènes de désordre viennent d'avoir lieu au camp d'Auvours, près Le Mans.

Pour venger un de leurs camarades, frappé violemment mardi par un cabaretier, chez lequel il était attablé, un grand nombre de soldats du 104e de ligne entourèrent jeudi soir le cabaret, brisèrent toutes les portes et les fenêtres avec des pierres, défoncèrent complètement la toiture. Tout fut saccagé dans l'établissement.

Cinq hommes — trois musiciens, un clairon et un caporal — ont été arrêtés, amenés au Mans, et mis immédiatement en cellule. On recherche d'autres coupables.

Gendarmerie

A la fin de l'année courante, et sur la proposition du Comité technique, les modifications suivantes seront apportées à l'uniforme de la gendarmerie :

1. Les officiers porteront un plumet au képi ; 2. Les doublures blanches des vêtements des gendarmes seront changées ; 3. le chapeau aura une forme plus élégante, par un raccourcissement des cornes ; 4. tous les hommes de l'arme seront pourvus d'une cape en caoutchouc, à capuchon pour les temps de pluie.

Société de secours aux blessés militaires

Le Comité de Nantes de la Société de secours aux blessés militaires a pris l'initiative d'un envoi destiné aux soldats du corps expéditionnaire de Madagascar. Cet envoi, comprenant 2 caisses de lainages (caleçons, gilets, ceintures de flanelle), 1 caisse de sucre, 8 caisses de tabac et 12 caisses de conserves, a été expédié mercredi à l'adresse du général commandant le corps expéditionnaire.

État Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 13 avril. — Marguerite-Albertine Bertrand, rue du Vieux-Pont, 6.

Le 15. — Yvette-Léontine-Charlotte Sergent, avenue de la gare de l'Etat.

MARIAGES

Le 15 avril. — Fernand-Marie Daudet, notaire, à la Foye-Monjault (Deux-Sèvres), a épousé Marthe-Marie Guillemet, sans profession, à Saumur.

Le 16. — Fernand-Alfred Goislard, propriétaire (veuf), à Saint-Aubin-de-Luigné (Maine-et-Loire), a épousé Léontine-Honorée Bonneau (veuve), sans profession, à Saumur.

Publications de mariage

Victor-Jean Bresson, cocher, et Anne-Françoise Valin, couturière, tous deux à Saumur.

Charles-Auguste Dron, teinturier (veuf), et Euphrosine Souriceau, couturière, tous deux à Saumur.

Maurice Mercier, garde-champêtre auxiliaire, et Anna-Louise-Rosalie Roux, sans profession, tous deux à Saumur.

Alix Raud, coiffeur, à Laon (Aisne), et Erma Sabourin, femme de chambre, à Niort.

Jules Giraud, teinturier, et Jeanne Profit, couturière, tous deux à Saumur.

Jules Desmats, négociant, et Adèle Pallu, sans profession, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 12 avril. — Marie Bazin, veuve de Pierre Bottereau, 81 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Jean Delagrée, sous-brigadier de police, 53 ans, rue de la Comédie, 21.

Le 14. — Paul-Adolphe Baugé, menuisier, 30 ans, célibataire, rue de la Croix-Verte, 53.

Le 15. — François Bréard, terrassier, 66 ans, veuf de Henriette Devanne, ancienne route de Fontevrault.

Un grand nombre de personnes qui ont des occupations sédentaires, de femmes surtout, sont sujettes à la *constipation* qui fait que les matières séjournent trop longtemps dans le tube digestif. Une partie de ces matières se résorbent pour empoisonner notre organisme et causer des maux de tête, des malaises nerveux et un grand nombre de maladies qui peuvent si facilement devenir incurables. Hâtez-vous toujours de combattre la constipation. Ne passez jamais une journée sans remplir cette fonction qui est de toutes la plus indispensable. Le meilleur moyen est de faire usage de la **Tisane Dussolin**. C'est en même temps le meilleur dépuratif et régénérateur des forces et du sang. Le flacon, accompagné d'une notice explicative, se trouve au prix de 4 fr. 50 dans toutes les bonnes pharmacies. Rappelez-vous bien le nom : « La **Tisane Dussolin** ». Dépôt général, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, Paris.

On ne peut plus entrer chez son épicier sans entendre tout le monde demander du **Tapioca Rils**. C'est décidément le meilleur potage.

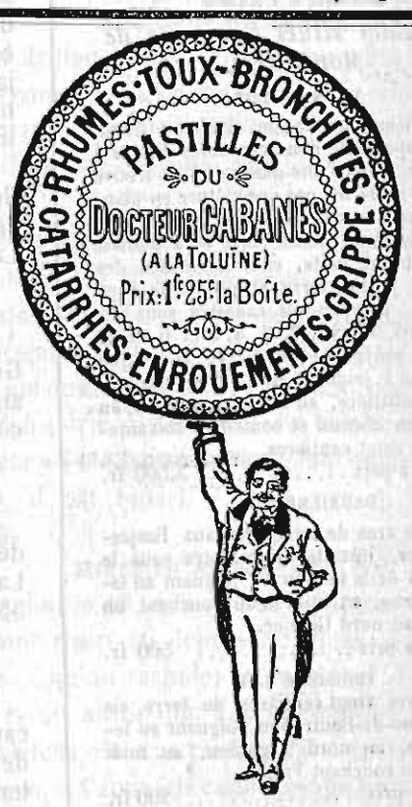

Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Dr CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Dr CABANES et vous serez guéri.

Dépôt Phie DERBECQ, 24, Rue de Charonne, Paris et toutes pharmacies. *Envoi franco contre timbres.*

Le Gérant, L. Delaunay.

coton bleu écru, piquées de coutures blanches.

A ce navrant spectacle, M. Mangot ne put retenir ses larmes.

Sylvain humait les émanations âcres du sang ; son regard fureteur parcourait tous les points de l'appartement. Seul, il avait gardé son chapeau sur sa tête.

Le curé priait.

Les paysans, si touchés qu'ils fussent, montraient l'apparente indifférence qui est le fond de leur caractère.

— Lorsque je suis venu, ce matin, un peu après le jour, dit le prêtre, Mme la marquise était exactement dans la position où vous la voyez. Je lui ai parlé ; j'ai tenté de la consoler ; elle ne m'a pas répondu. Ses yeux sont restés secs ; aucune parole n'est tombée de sa bouche ; elle est restée immobile, affaissée, brisée, par l'atroce douleur, en proie à cette morne torpeur qui ne saurait se comparer qu'aux affres de l'agonie. A midi, elle a exhalé ces mots, distincts à peine comme un souffle : « Mon Dieu, pardonnez-lui... Mon Dieu, pardonnez-moi... Mon cœur est pur de toute haine... Je m'élève vers vous... Merci de m'appeler si tôt... Veillez sur mon enfant ! » Je cite ses paroles textuelles... Un soupir effleura ses lèvres... Elle ne souffrait plus !... Dieu veuille nous donner une mort chrétienne, messieurs !

— Peut-être, dit froidement Sylvain, Mme la marquise a-t-elle été empoisonnée ?

— Doutez-vous donc de la sincérité de sa douleur ? s'écria le juge avec emportement, et supposez-vous qu'elle soit morte par comédie ? ou qu'il ait fallu, pour qu'elle mourût, qu'un forfait, plus odieux encore que celui qui l'a tuée, fût perpétré sur elle ?... Ah ! Sylvain, votre rage de *criminalité* vous entraîne au delà des bornes.

Le greffier sourit et haussa les épaules.

— Notre procès-verbal est achevé, poursuivit M. Mangot d'un ton radouci. Messieurs, signez et paraphez.

Ces formalités accomplies, et tandis que le curé, — après avoir, assisté de ses paroissiens, couché côte à côte sur le lit les cadavres — s'agenouillait et psalmodiait les vêpres des morts, le juge et le greffier entrèrent dans la salle à manger, où vingt personnes se pressaient.

Ils envoyèrent chercher l'accusé, se disposant à procéder à un interrogatoire sommaire.

Bientôt Léonidas Bauju fut introduit, enchaîné, tenu à chaque bras par les carabiniers.

(*A suivre*) Ch. BUET.

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix : 4f50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECQ, *Phien, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.*

Dépôt à *Saumur*, pharmacie DESCHAMPS, 11, 13, 15, rue Saint-Jean.

Etudes de Me G. BARON, avoué-licencié à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 13, successeur de Me L. ALBERT,
Et de Me BREVET, notaire à Tigné.

VENTE

SUR LICITATION
ENTRE MAJEUR ET MINEUR
EN 4 LOTS, DE

Deux Maisons d'habitation

Et Dépendances
Jardins, Terres et Prés
Situés communes de Montilliers et d'Aubigné-Briand (arrondissement de Saumur).

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 12 Mai 1895, *à une heure du soir, en la Mairie de la commune d'Aubigné-Briand, par le ministère de* Me BREVET, *notaire à Tigné.*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré;

Et aux requête, poursuites et diligences de :

1° Madame Marie Guillon, veuve en premières noces de M. Pierre Martin, et en secondes noces de M. François Martin, ladite dame sans profession, demeurant à Chaligné, commune d'Aubigné-Briand;

2° M. Auguste Martin, cultivateur, demeurant à Asnières, commune d'Epieds;

Ayant pour avoué Me BARON;

En présence ou lui dûment appelé de M. Pierre Martin fils, cultivateur, demeurant à la Roche, commune de Montilliers, pris au nom et comme subrogé-tuteur de Mademoiselle Louise Martin, enfant mineure, née du mariage de M. François Martin avec Madame Marie Guillon, sus-nommée, mais faisant fonction de tuteur de ladite mineure à cause de l'opposition d'intérêts existant entre elle et Madame veuve Martin-Guillon, sa mère et tutrice légale;

Ayant le sus-nommé, ès-qualités, Me LE RAY pour avoué;

En présence encore ou lui dûment appelé de M. Pierre-Jamin Martin, journalier, demeurant à Chaligné, commune d'Aubigné-Briand, pris en qualité de subrogé-tuteur *ad hoc* de la mineure Louise Martin, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille de ladite mineure, réuni sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers, en date du vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-quinze, fonction acceptée par lui,

Il sera procédé à l'adjudication, aux enchères publiques et à l'extinction des feux, aux jour, lieux et heures sus-indiqués, par le ministère de Me BREVET, notaire à Tigné, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Montilliers

PREMIER LOT

Une maison d'habitation, située au Grand-Breil, composée de deux chambres basses à cheminées, dans l'une desquelles se trouve un cellier renfermé par une clôture en planches, grenier au-dessus, écurie à côté, grenier dessus, tour, toit à porcs et à poules, écurie à cheval, puits, cour au milieu des bâtiments, jardin, terre et pré, le tout en un tenant, compris au cadastre sous les numéros 16, 17, 18, 2, 3, 4, 5 et 6 de la section B, polygone 5 et 37 de la section B, polygone 4, joignant au couchant la route, au nord Guitttière, au midi Laroche et au couchant un chemin et contenant soixante-douze ares vingt centiares.

Mise à prix ..... 3.500 fr.

DEUXIÈME LOT

Quarante ares de terre, sis aux Basses-Hulonnières, inscrits au cadastre sous le numéro 74 de la section B, joignant au levant Blaireau, au midi et au couchant un chemin et au nord Gautier.

Mise à prix ..... 500 fr.

TROISIÈME LOT

Treize ares vingt centiares de terre, sis dans le Clos-de-Boutronne, joignant au levant Vaslin, au nord Argonlon, au midi Leroy, et au couchant Vaslin.

Mise à prix ..... 200 fr.

Immeubles situés commune d'Aubigné-Briand

QUATRIÈME LOT

1. Une maison d'habitation, située à Chaligné, comprenant : trois chambres au rez-de-chaussée, dont deux à feu, grenier dessus, cave dessous; un autre corps de bâtiment derrière le précédent, comprenant : une remise, buanderie, grenier sur ces deux pièces, une grange dans laquelle se trouvent un toit à porcs et un à poules, cour et jardin, puits commun avec les enfants Martin, le tout compris au cadastre sous les numéros 694 P et 694 *bis*, section A, pour une contenance de treize ares, joignant au nord les enfants Martin, au levant la route, au couchant Jacques Martin, et au midi Grille;

2. Dix-neuf ares de terre, au même lieu, au lieu dit l'Ouche Blanche, compris au cadastre sous les numéros 694 P et 695 P de la section A, joignant au nord et au couchant la route, au midi Thibault, et au couchant Blot.

Mise à prix ..... 1,300 fr.

TOTAL des Mises à Prix **5,500** fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

1° Soit à Me BARON, avoué près le Tribunal civil de Saumur, poursuivant la vente, successeur de Me L. ALBERT;

2° Soit à Me BREVET, notaire à Tigné, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par moi avoué-licencié soussigné.

Saumur, le seize avril mil huit cent quatre-vingt-quinze.

G. BARON.

Enregistré à Saumur, le seize avril mil huit cent quatre-vingt-quinze, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etudes de Me BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué-licencié à Saumur, n° 7, rue du Temple, successeur de Me COQUEBERT DE NEUVILLE,
Et de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

Aux enchères publiques

Le SAMEDI 4 MAI 1895, à midi, en l'étude et par le ministère de Me LELIÈVRE, *notaire.*

PREMIER LOT

La ferme du Petit-Bois, située à Saint Lambert-des-Levées, comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et terres, d'une contenance totale de 5 hectares 92 ares 63 centiares.

Mise à prix : 20,000 fr.

SECOND LOT

Deux parcelles de terre et pré, sises à Saint-Lambert-des-Levées, l'une dite le Petit-Pré-du-Chapeau, l'autre la Pièce-des-Pironnières, d'une contenance totale d'environ 59 ares 34 centiares.

Mise à prix : 1,500 fr.

TROISIÈME LOT

1° Une maison, sise à la Garenne ou à l'Ouche-Prunier, commune de Saint-Lambert-des-Levées, avec écurie, hangar, toit à porcs, cour, jardin et terres, d'une contenance totale d'environ 46 ares 69 centiares;

2° Environ 49 ares 50 centiares de terre et rangées de vigne, à la Jambonnière, commune de Saint-Lambert-des-Levées.

Mise à prix : 5,000 fr.

QUATRIÈME LOT

Une pièce de terre, dite la Grande-Pièce-des-Pironnières, sise à Saint-Lambert-des-Levées, contenant 1 hectare 10 ares.

Mise à prix : 3,000 fr.

CINQUIÈME LOT

Une pièce de terre, dans la Pièce-de-la-Gagnerie, commune de Saint-Lambert-des-Levées, contenant 55 ares environ.

Mise à prix : 1,500 fr.

SIXIÈME LOT

Une pièce de terre, située au canton du Champ-Peltier, commune de Saint-Martin-de-la-Place, contenant environ 11 ares.

Mise à prix : 100 fr.

Total des mises à prix : 31,100 f.

Pour tous renseignements, s'adresser :

1° A Me BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, avoué poursuivant la vente;

2° A Me LELIÈVRE, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etudes de Me LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1,
Et de Me FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 67.

A VENDRE

SUR LICITATION
Aux enchères publiques
En cinq Lots

Le lundi 29 avril 1895, à une heure de l'après-midi,

En l'étude de Me FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

1er Lot. — UNE MAISON, sise à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 15.

D'un revenu annuel de 430 fr.

Mise à prix : 5,000 fr.

2e Lot. — UNE MAISON, sise à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 18.

D'un revenu annuel de 275 fr.

Mise à prix : 3,000 fr.

3e Lot. — UNE GRANDE MAISON, sise à Saumur, rue du Marché-Noir, nos 17, 19 et 21, divisée en deux parties séparées par une cour pavée.

D'un revenu annuel de 4,430 fr.

Mise à prix : 30,000 fr.

4e Lot. — UNE MAISON, sise à Saumur, place Saint-Pierre, n° 28.

D'un revenu annuel de 862 fr.

Mise à prix : 6,000 fr.

5e Lot. — UNE PROPRIÉTÉ, sise au Vau-Langlais, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, comprenant :

1° Maison de maître;

Un pavillon composé de cinq chambres, grenier dessus;

Cour, volailler, remise, écurie et serre-bois, jardin;

2° Bâtiments d'exploitation;

Et diverses pièces de terre, pâture, vigne et landes;

Le tout formant un ensemble d'une contenance totale de 8 hectares 93 ares 62 centiares.

D'un revenu annuel de 750 fr.

Mise à prix : 20,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A Me LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1;

2° A Me DURANCEAU, avoué co-licitant, à Saumur, rue Cendrière;

3° A Me FOURCHAULT, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

4° A Me LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

5° Et à M. PROUST, séquestre à Saumur, rue Dacier, n° 43.

Etude de Me ANDRÉ DURANCEAU, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de Mes POPIN et BEAUREPAIRE.

VENTE

Sur saisie immobilière

EN 3 LOTS, DE :

1° *Une Maison*, comprenant, au rez-de-chaussée, deux chambres, décharge de cuisine, trois chambres hautes, grenier au-dessus, petits toits, grange, cellier et pressoir, contenant environ huit ares;

2° *Un corps de Bâtiments*, comprenant trois écuries avec fenils dessus;

3° *Une Maison*, comprenant une chambre à cheminée, autre chambre, écuries, greniers, cour, puits commun;

4° *Ecurie, jardin et diverses parcelles de terre, vigne et pré;*

Le tout situé communes de Tigné et de la Fosse-de-Tigné (Maine-et-Loire).

Sur la mise à prix totale de. . . . . **6.500** fr.

L'adjudication aura lieu le Samedi 27 Avril 1895, à midi, au Palais de Justice à Saumur, à l'audience des criées des saisies immobilières du Tribunal.

S'adresser, pour renseignements :

1° A Me DURANCEAU, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2° Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

MANUFACTURE
DE
PIANOS & HARMONIUMS

Lépicier, Grolleau & Cie

Rue de Montreuil, 119, Paris
10, rue Voltaire, à Angers
12 Médailles d'or et autres

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les **Pianos et Harmoniums** LEPICIER (pouvant être choisis soit à *Paris*, soit à *Angers*), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés *franco à Saumur par la Maison* LÉPICIER, *et accordés gratuitement pendant deux ans.*

M. BOTER, l'un de nos accordeurs, intéressé de la Maison Lépicier et Grolleau, est en ce moment à Saumur, *Hôtel de Londres.*

A CÉDER

CAFÉ du Théâtre

LONG BAIL

S'ADRESSER AU CAFÉ, PLACE DE LA BILANGE, 6, SAUMUR.

Etude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une Propriété

Appropriée pour une industrie
Sise aux Gravelles ou à la Pierre-Couverte, à Bagneux,
Exploitée par M. Besnard.
S'adresser à Me LELIÈVRE, notaire

Etude de Me BRAC, notaire.

A LOUER

DE SUITE
L'ANCIENNE MAISON CHATAIN
et ses Grands Magasins
Rue Saint-Nicolas, n° 20.
S'adresser à M. GIRARD, rue de la Fidélité, ou à Me BRAC, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

PROPRIÉTÉ

A Saint-Martin

Maison et 1 hectare de Jardin bien affruité, pièce d'eau, remise, écurie, greniers, à 15 minutes du chemin de fer.

S'adresser au bureau du journal.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS de la PEAU

Dartres, Eczéma, Acné Psoriasis, Herpès, Prurigo Pityriasis, Lupus, etc., etc.
MÊME DES
Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2me jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste, ex-Pharm. Aide-Major aux Hôpx Militres, à MELUN (S.-et-M.). *Consultations gratuites par Corresp.*

BAGNOLES DE L'ORNE GUÉRISON DES PHLÉBITES

GRANDE SOURCE : 27° **DYSPEPSIES, GOUTTE** Gravelle, Rhumatismes, *et Affections de la Peau*

Saison Thermale du 1er Juin au 1er Octobre. Grand Hôtel, Casino, Promenades et Excursions. *Eau de Table par excellence.*

SOURCE des FÉES : 18° **ANÉMIE, CHLOROSE** Névrose, *et Maladies des Femmes.*

S'adresser pour commandes et renseignements au Directeur de l'Établissement ou au Dépôt, 10, Rue Auber, Paris

N. B. — En raison de l'affluence des baigneurs en juillet et en août, nous engageons les personnes désireuses de leur tranquillité à faire leur cure de préférence en Juin ou Septembre.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Pommes de Terre et Artichauts nouveaux

Petits pois moyens, la 1/2 boîte . . .	» 50	la boîte. . . .	» 70
— extra — . . .	» 60	— . . .	» 90
Haricots verts moyens, — . . .	» 50	— . . .	» 80
— extra — . . .	» 60	— . . .	» 90
Asperges (qualité incomparable).		— . . .	1 25
Sardines à l'huile		la boîte depuis.	» 35

PRIMEURS : *Petits pois, Haricots verts, Radis.*

Flageolets, fonds d'artichauts, quenelles de poissons, anguilles à la gelée, matelotte d'anguilles, etc. — Petits pois de la Maison Rœdel, de Bordeaux.

NOTA. — *Conserves hors ville par 5 kilos net, remise des droits d'octroi.*

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Exposition des Articles de Pâques

Œufs en sucre et en chocolat, Bonbonnières, Œufs en satin et sparterie

Grand assortiment de Vannerie Fne, Porcelaines, etc.

Dernières créations de l'Art Parisien

PAINS D'ÉPICES GUILLOUT

PRIMEURS. — Artichauts, Endives, Pommes de terre, Radis, etc.

Jambons d'York, 1re qualité, le 1/2 kil. 1 40. Entier, 1/2 kil. 1 30

Saucisses de Strasbourg, Saucissons de Lyon, Arles et Bretagne.

Beurre de Bretagne pour la table et la cuisine, les Mardis et Vendredis

---

Saumur, Imprimerie Paul Godet.

EPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon **Vin rouge** des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. — **Vin blanc 45 c.** le litre. { 26 litres pour 25 / Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.

P. ANDRIEUX.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur *1895*

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,